

Equipements : Centres de Préparation aux Jeux Crédits nationaux

Les financements octroyés doivent permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les équipes de France olympiques et paralympiques ainsi que les délégations étrangères, et de leur offrir des équipements répondant aux normes internationales dans un contexte fortement concurrentiel.

Types d'équipements éligibles

Tous les équipements sportifs démontrant une capacité réelle d'accueillir des équipes de France ou des délégations sportives étrangères dans le cadre de la préparation aux JOP de Paris 2024.

Les matériels sportifs et les matériels spécifiques d'optimisation de la performance (data, captation vidéo, etc.)

Nature des travaux éligibles

- Les constructions d'équipements sportifs et annexes ;
- Les rénovations lourdes et structurantes d'équipements sportifs et annexes ;
- Les aménagements permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes dans le cadre de la préparation aux Jeux ;
- La mise en accessibilité d'équipements sportifs pour permettre l'accueil de délégations sportives paralympiques ;
- L'acquisition de matériel.

Pour les constructions et les rénovations lourdes, le projet devra être a minima au stade de l'avant-projet détaillé/définitif (APD).

Territoires éligibles : CPJ labellisés

Taux maximal de subventionnement : 50 % maximum du montant subventionnable de l'équipement.

Seuil minimal de demande de subvention : La demande de subvention à l'Agence ne pourra être inférieure à 10 000 €.

Apport minimal du porteur de projet

- 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.

Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet

- seuls peuvent être présentés les projets n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution au moment du dépôt de la demande.
- **Le calendrier prévisionnel des études et des travaux doit permettre de garantir la réalisation définitive des travaux au plus tard au 30 juin 2023.**

Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'Etat chargés des sports : DRAJES

Date limite de dépôt des dossiers : 16 avril 2021

Contact : DRAJES Normandie : Olivier MORIN – olivier.morin@ac-normandie.fr

02.31.52.73.51 / 06.49.81.62.48